



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## économies d'énergie

Question écrite n° 51028

### Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la recommandation de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques tendant à la mise en œuvre dans les zones périurbaines et rurales d'offres diversifiées et économes de mobilité (transports collectifs, service à la demande, véhicules partagés...). Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour contribuer à l'effectivité de cette recommandation.

### Texte de la réponse

La réussite de la transition écologique, relancée activement par le nouveau Gouvernement, implique d'éviter la création d'une fracture territoriale entre hypercentres, zones périurbaines et zones rurales. D'une façon générale, les territoires ruraux se caractérisent par une dispersion de l'habitat qui rend difficile la mise en place d'une offre de transports collectifs adaptée aux besoins de mobilité. L'usage de la voiture y est prépondérant. Toutefois, la raréfaction des services en milieu rural entraîne un allongement des distances à parcourir ce qui pose des problèmes économiques, sociaux et environnementaux croissants. Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités territoriales s'efforcent de favoriser le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. L'État les soutient notamment au travers de son réseau scientifique et technique. Le management de la mobilité (notamment l'information individualisée) et l'intermodalité sont des enjeux centraux pour développer l'usage des transports publics, réguliers ou à la demande, ou les usages partagés de l'automobile (covoiturage, autopartage). À cet égard, les outils comme les centrales de mobilité, la billettique et la tarification intégrées, les modes actifs et les systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information sont à promouvoir. Le développement des systèmes de transport intelligent les plus pertinents et en particulier l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les offres de transports collectifs existantes apparaît comme une piste prioritaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51028

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attribuaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2014](#), page 1963

**Réponse publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7179